



## Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 16 juin 2014

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal

### Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	François Lemay	Parent
2-	Patrick Lessard	Parent
3-	Valérie Martinez	Parent
4-	Geneviève Nichol	Parent
5-	Nathalie Rodrigue	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
1-	Nathalie Huard	Enseignante
2-	Geneviève Labelle	Enseignante
3-	Lucie Mercier	Enseignante
4-	Maude Verner	Enseignante
5-	Line Boudreau	Représentante service de garde
6-	Cécile Tardif	Représentante personnel de soutien
1-	Benoit Morin	Représentant de la communauté
2-	Marie-Pier Paris	Représentante de la communauté

Sont également présents à la table du conseil :

1- Lison Montambeault Directrice par intérim de l'école

2- Chantal Leblanc-Bélanger Commissaire

Sont absents :

1- Isabelle Jacques Parent

2- Tania Paiement Parent

### 1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 7h20 après que tous les membres aient socialisé en prenant part à un petit buffet.

### 1 b). Mot de la commissaire du quartier

Mme Leblanc-Bélanger nous informe qu'elle quittera peut-être son siège de commissaire. Le nombre de commissaires passera de 20 à 11. A été très heureuse d'être souvent présente au cours de l'année.

### 2. Questions du public

s/o

### 3. Adoption de l'ordre du jour

011 - CE  
20140616 - 01

**CONSIDÉRANT** que la directrice par intérim, Lison Montambeault, en collaboration avec la présidente, Geneviève Nichol, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

**CONSIDÉRANT** que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition François Lemay, appuyé par Line Boudreau, il est résolu à l'unanimité;

**D'ADOPTER** l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire 16 juin 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;

- En n'y apportant aucune modification.

4.	<b>Adoption du procès-verbal du 26 mai 2014</b>
011 - CE 20140616 - 02	<p>CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2014 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;</p> <div data-bbox="906 457 1003 529" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Line Boudreau, appuyée par Nathalie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité:</p> <p>DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2014;</p> <p>D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2014 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ En n'y apportant aucune modification.</li> </ul>
5.	<b>Suivis</b>
5 a).	<b>Environnement sans arachides (suivi recettes WEB)</b>
	Une des responsables est rendue à Québec. Il n'y a pas eu d'autres rencontres. À suivre...
5 b).	<b>Cour d'école</b>
	Il n'y a pas eu de réunion. Vérification faite, il n'y a pas de chargé de projet à la commission scolaire. Ce sera à l'école de s'occuper des frais. Appui du conseiller municipal Mike Duggan. Sera heureux de nous appuyer.
5 c).	<b>Activités éducatives 2014-2015</b>
	Les 5 <sup>e</sup> années n'iront plus au Cosmodôme. Ils feront les activités dans la région et ce sera interactif avec le TNI. Les 2 <sup>e</sup> n'iront plus au cinéma. Les 6 <sup>e</sup> années n'auront pas de chandail des finissants cette année, mais un chandail où tous pourront signer leur nom. Ils ont reçu une bouteille « finissant ». La commande n'était pas garantie d'être là pour la fin de l'année. Leur certificat de fin d'études primaires sera remis dans un encadrement protégeant le certificat. L'an prochain, les chandails de finissants seront commandés en début d'année et tous les finissants le porteront une fois par semaine.

5 d).	<b>Frais aux parents</b> <b>Changements orientation des devoirs : « Le trésor de la grammaire » (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles) et « Mission réussite » (1<sup>er</sup> cycle)</b>
	<p>Ne doit pas dépasser 30 \$ par élève sauf 5 \$ pour activités de masse. Pour ce qui est des changements d'orientation, 2 livres seront enlevés. Il n'y aura plus de devoirs à la maison pour permettre que les leçons soient mieux assimilées. Prix similaire au cahier enlevé. « Ma réussite » enlevée complètement. Portail sera utilisé pour l'enrichissement. Toute l'équipe-école est d'accord.</p>
5 e).	<b>Apprentissages obligatoires en orientation scolaire et professionnelle</b>
	<p>Il pourrait y avoir des changements à partir de 2015 pour des élèves du 3<sup>e</sup> cycle. Aiderait l'élève à mieux se connaître, à connaître son sentiment d'appartenance et faire la transition vers le secondaire. Aiderait l'enfant à être partie prenante des décisions et pas seulement les parents. La planification globale devrait être entérinée par le C.É. Avant, c'était l'approche orientante. Copie en annexe (voir document 1).</p>
5 f).	<b>Prix du commissaire</b>
	<p>Cette année, le prix du commissaire a été remis le 11 juin à une étudiante finissante de 6<sup>e</sup> année, Noémie Brisson.</p>
5 g).	<b>Traiteur</b>
	<p>Laliberté n'a pas gagné la soumission pour l'école Grande-Rivière et a même quitté la région. L'Indocile, Mazzola et Appétit-Midi dans la course. L'Indocile a été retenu. Plusieurs choix de menus, possibilité de commander, payer ou d'annuler en ligne. Certifié sans noix ni arachides.</p>
5 h).	<b>Assemblée générale du 10 septembre 2014</b>
	<p>La rentrée scolaire étant le 2 septembre, la date du 10 septembre 2014 a été retenue pour l'assemblée générale annuelle.</p>
5 i).	<b>Rentrée scolaire</b>
	<p>Cette année, l'accueil avec les parents aura lieu jeudi, le 28 août de 16h00 à 16h45 pour les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles et de 16h45 à 17h30 pour le 1<sup>er</sup> cycle. Les parents pourront apporter et laisser les sacs d'école. Ça permettra de parler et d'éviter qu'il y ait plusieurs questions en début d'année. Devrait éliminer beaucoup de stress.</p>

<b>5 j).</b>	<b>Mur séparateur et débarcadère</b>
	M. Vallaire viendra vérifier la faisabilité. Débarcadère coûtera entre 4 000 \$ et 5 000 \$ pour tracer les lignes et mettre les affiches. Mme Montambeault a parlé à M. Duggan concernant la sécurité de nos enfants. Il va entreprendre certaines démarches pour qu'il y ait des zones à 30 km/h ou un processus pour ralentir. Verra à contacter la STO pour qu'ils déplacent leur zone d'arrêt. Est très pro-actif.
<b>6.</b>	<b>Rapport aux membres parents :</b>
<b>6 a).</b>	<b>Comité de parents</b>
	Mme Rodrigue n'a pas reçu le procès-verbal du mois de mai. Rien à signaler. Mme Leblanc-Bélanger explique ce qui a été dit pendant cette soirée où il y avait une rencontre sociale.
<b>6 b).</b>	<b>Comité EHDA</b>
	Mme Chantal St-Denis est absente à la rencontre.
<b>6 c).</b>	<b>OPP</b>
	La dernière rencontre officielle a eu lieu le 9 juin. On a parlé de la semaine des services de garde en milieu scolaire. Retour sur la vente de garage du 31 mai. Vente aux 2 tables pour l'école a rapporté 251 \$. Profits globaux de 954,59 \$ qui seront remis dans le fonds à destination spéciale. Matériel restant ramassé par « Les grands frères et grandes sœurs de l'Outaouais ». Rencontre avec Mme Suzanne Roussy pour dossiers cette semaine. Quatre activités pour le parascolaire à organiser pour l'an prochain. Épluchette de blé d'Inde aura lieu le 8 septembre prochain.
<b>7.</b>	<b>Correspondance</b>
	s/o

8.	Travaux du conseil
8 a).	Activités service de garde 2014-2015
011 - CE 20140616 - 03	<p>PRÉAMBULE Locaux difficiles à avoir. Coûts plus élevés pour les activités. Clientèle plus grande.</p> <p>CONSIDÉRANT le point 2.2 des règlements du service de garde de notre école qui stipule qu'un tarif supplémentaire, en lien avec le coût réel, peut être exigé aux journées pédagogiques pour les enfants dont les parents les ont inscrits à cette activité;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de Madame Lison Montambeault, la directrice par intérim, a été élaborée avec la participation des membres du personnel du service de garde;</p> <p>CONSIDÉRANT que le service régulier sera offert aux parents des élèves ne participant pas aux activités spéciales si le nombre le permet, tel que stipulé dans la politique sur la contribution financière exigée des parents de la CSPO;</p> <div data-bbox="906 976 1003 1050" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité par le conseil d'établissement :</p> <p>D'ADOPTER la programmation des activités de l'année scolaire 2014-2015 proposée par Madame Line Boudreau, technicienne au service de garde, dont copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 2) pour en faire partie intégrante et que soient réclamés aux parents qui choisiront d'inscrire leur enfant, les frais encourus tel que stipulé à la programmation d'activités;</p>
8 b).	Activités et sorties éducatives
011 - CE 20140616 - 04	<p>PRÉAMBULE Afin de s'assurer qu'un montant raisonnable et réel soit demandé aux parents; qu'il y ait équité et cohérence dans l'offre d'activités éducatives; que l'école ait à déboursé moins d'argent pour les activités; d'éviter que la programmation des activités soit adoptée mensuellement par le C.É.; que les activités soient planifiées, réfléchies pour un meilleur souci d'organisation.</p> <p>CONSIDÉRANT que l'article 87 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i> donne au conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger le mandat d'approuver la programmation des activités proposée par Mme Lison Montambeault, directrice par intérim;</p>

**CONSIDÉRANT** que la proposition de Mme Lison Montambeault, directrice par intérim, a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> par. de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* et que ces revenus, tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

**CONSIDÉRANT** que certaines dates ou activités peuvent changer en respectant les balises financières proposées;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Patrick Lessard, appuyé par Valérie Chiasson, il est résolu à l'unanimité par le conseil d'établissement :

**D'APPROUVER** la programmation des activités proposée par Mme Lison Montambeault, directrice par intérim, dont copie est jointe au présent procès-verbal (**annexe 3**) pour en faire partie intégrante;

**8 c).**

### **Reddition de compte : plan de réussite**

**011 - CE  
20140616 - 05**

**PRÉAMBULE** Le plan de réussite précise des objectifs spécifiques et les moyens mis en place pour atteindre les objectifs du projet éducatif **et** de la convention de gestion. Une réédition de compte annuelle est de mise. Le volet EHDAA fut entièrement revu afin d'optimiser les services. Peu de violence à l'école selon le dernier sondage, mais gros travail à faire sur l'empathie des témoins de violence et d'intimidation.

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 75 de la Loi sur l'instruction publique (*LIP*), le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver le plan de réussite de l'école et son actualisation proposée par Mme Lison Montambeault, directrice par intérim;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 74 de la LIP, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;

**CONSIDÉRANT** que sur la base de cette analyse et du plan stratégique de la commission scolaire, le conseil d'établissement a déterminé les orientations et objectifs d'un projet éducatif (Cf, l'art.74) à être adopté (Cf. l'art. 37);

**CONSIDÉRANT** que le conseil s'est assuré de la participation des personnes intéressées par l'école dans la préparation de ce plan (Cf. l'art. 74.2) et par le personnel de l'école (Cf. l'art. 77);



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Valérie Chiasson, appuyée de Nathalie Rodrigue, il est résolu à l'unanimité :

**D'APPROUVER** conformément à l'article 75 de la LIP, le plan de réussite 2013-2014 de l'école du Vieux-Verger, tel que proposé, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (**annexe 4**) pour en faire partie intégrante.

**DE MANDATER** Madame Lison Montambeault, directrice par intérim, pour qu'elle informe toutes les personnes intéressées par l'école de la teneur du présent plan de réussite 2013-2014 de notre école.

**8 d).**

### **Convention de gestion 2014-2015**

**011 - CE  
20140616 - 06**

**PRÉAMBULE** Mme Montambeault nous fait part de l'analyse de la convention de gestion conclue entre la commission scolaire et l'école du Vieux-Verger pour l'année scolaire 2014-2015. Elle doit être révisée et adoptée à chaque année.

**CONSIDÉRANT** l'article 209,2 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)* qui établit que : « La commission scolaire et le directeur conviennent annuellement, dans le cadre d'une convention de gestion et de réussite éducative, des mesures requises pour assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de la convention de gestion et de réussite éducative doit être soumis pour approbation au conseil d'établissement après consultation du personnel de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** que la convention de gestion et de réussite éducative est établie en tenant compte du plan de réussite de l'établissement et de sa situation particulière;



**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de Cécile Tardif, appuyée par François Lemay, il est résolu à l'unanimité par le conseil d'établissement :

**D'APPROUVER** la convention de gestion conclue entre la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais et l'école du Vieux-Verger pour l'année 2014-2015, dont copie est jointe au présent procès-verbal (**annexe 5**) pour en faire partie intégrante;

**8 e).**

### **Rapport de la présidente du C.É.**

**011 - CE  
20140616 - 07**

**PRÉAMBULE** Mme Nichol présente l'ébauche du rapport annuel. Celui-ci sera envoyé par courriel et il sera présenté lors de l'assemblée générale du 10 septembre 2014 pour fin de vérifications techniques par l'intermédiaire de sa présidente.



**CONSIDÉRANT** que le C.É. doit informer annuellement la communauté et les parents des services dispensés par l'école (art. 86 de la *LIP*);



**EN CONSÉQUENCE**, sur approbation Tania Paiement, appuyée par Line Boudreau, il est résolu à l'unanimité par voie électronique par le conseil d'établissement :

**D'APPROUVER**

8 f).

### Système de sécurité (puces)

011 - CE  
20140616 - 08

**PRÉAMBULE** Augmenter la sécurité à l'école. Déjà parlé au C.É. Une première soumission de Protectron de 9 252 \$ pour avoir un système de sécurité avec caméra, clavier avec numéro attitré pour les parents d'élèves. Les membres du personnel auraient des puces. Il reste 10 000 \$ dans le fonds à destination spéciale. Nous sommes la seule école de toute la commission scolaire à ne pas avoir de système de sécurité.

**CONSIDÉRANT** que le C.É. doit donner son avis sur toute question propre à faciliter la bonne marche de l'établissement (art. 78.2 de la *LIP*);

**CONSIDÉRANT** que le C.É. doit voir aux règles et aux mesures de sécurité (art. 76 de la *LIP*);


**CONSIDÉRANT** que l'école a le mandat de voir à la réalisation de la mission de son projet éducatif (art. 36 de la *LIP*), soit ici l'orientation 2 concernant la santé, le bien-être des élèves et de sa convention de gestion, objectif 3 visant à maintenir ou améliorer le sentiment de sécurité de ses élèves;



**EN CONSÉQUENCE**, sur approbation de Valérie Martinez, appuyée par Maude Verner, il est résolu à l'unanimité par le conseil d'établissement :

**D'APPROUVER** l'achat d'un système de sécurité, selon les soumissions et les recommandations de la CSPO, sans dépasser les 10 000\$ du fonds à destination spéciale.

<b>8 g).</b>	<b>Épluchette de blé d'Inde (ajout)</b>
011 - CE 20140616 - 09	<p><b>PRÉAMBULE</b> En vue de l'épluchette de blé d'Inde du mois de septembre prochain, une somme de 300 \$ est demandée pour l'achat des produits nécessaires.</p> <hr/> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que le conseil d'établissement peut organiser des services éducatifs autres que ceux qui sont prévus par le régime pédagogique, y compris des services d'enseignement en dehors de périodes d'enseignement pendant les jours de classes prévus au calendrier scolaire ou en dehors des jours de classe et des services à des fins sociales, culturelles ou sportives (Art. 90, <i>LIP</i>) ;</p> <hr/> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'OPP a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant (Art. 96.2, <i>LIP</i>).</p> <hr/> <p><b>CONSIDÉRANT</b> que l'OPP peut donner son avis aux parents du conseil d'établissement sur tout sujet qui concerne les parents ou sur lequel les parents du conseil d'établissement le consultent (art. 96.3, <i>LIP</i>).</p> <hr/> <div data-bbox="906 913 1008 982" style="text-align: center;"> </div> <hr/> <p><b>EN CONSÉQUENCE</b>, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par Geneviève Labelle, il est résolu à l'unanimité :</p> <hr/> <p><b>D'APPROUVER</b> que les frais encourus par l'activité de l'épluchette de blé d'Inde organisée par l'OPP le 8 septembre 2014 soient pris dans le fonds à destination spéciale de l'école.</p>
<b>9)</b>	<b>Varia</b>
<b>9 a)</b>	<b>Remerciements de la direction</b>
	<p>Mme Nichol remercie les membres pour l'année qui s'achève et l'appui de tous. Mme Montambeault invite les membres à venir le 20 juin prochain. Gestion des surplus à notre école : 13 élèves doivent être déplacés en 3<sup>e</sup> année. Situation la même pour les prochaines années à venir. Remercie les membres pour l'année agréable. Débutera l'année avec nous. Parents charmants, belles réflexions, excellent travail. Beaux changements grâce à chacun et chacune.</p>

10)	Levée de l'assemblée
011 - CE 20140616 - 10	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;
	
	EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Lucie Mercier, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21h21.

\_\_\_\_\_  
Paula Larocque  
Présidente du conseil d'établissement

28 mai 2013  
Date

\_\_\_\_\_  
Guy Bélanger  
Directeur

28 mai 2013  
Date